

DEMANDE DE BOURSE COMMUNALE
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ANNÉE

DATE LIMITE de DÉPÔT des dossiers : 28/06/2024

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

- Votre <u>résidence familiale</u> est située sur la commune de <u>Villefranque</u>
- Vous avez moins de 25 ans
- Vous êtes étudiant(e)
- Vous avez obtenu une bourse départementale pour l'année scolaire précédente

Dans le cas ou vous ne remplissez pas les conditions énumérées ci-dessus, il est inutile de déposer le dossier.

<u>INFORMATIONS</u> :
Je soussigné(e) NOM Prénom
communale pour :
NOM et prénoms :
Né(e) le : à :
Adresse complète :
Étudiant à (nom et adresse de l'établissement) :
VERSEMENT DE LA BOURSE : Le versement de la bourse communale sera versé sur le compte de :
Fait à Villefranque, le

Signature

PIECES ANNEXES A JOINDRE

- 1) Attestation d'obtention d'une bourse départementale pour l'année scolaire sollicitée,
- 2) Certificat d'inscription niveau d'étude supérieures post-bac
- 3) Copie de la Carte Nationale d'Identité
- 4) Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 5) Copie du dernier avis d'imposition
- 6) RIB. du compte sur lequel sera effectué le virement